



P\_2026\_03\_015

**ARRÊTÉ**  
**PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTION**  
**A MADAME GUYLAINE ROBIN**  
**5IEME ADJOINT AU MAIRE**

**Le Maire de la Commune de BOUIN**

Vu l'article L. 2122-18 du code général des collectivités territoriales, conférant au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints,

Vu la délibération du conseil municipal du 20 mars 2026 fixant à 5 le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 20 mars 2026,

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation à un adjoint,

**ARRETE**

**Article 1er** : Délégation de fonctions et de signature est donnée, sous la surveillance et la responsabilité de M. le maire, à Mme Guylaine ROBIN, adjoint au maire, pour les domaines suivants :

- Affaires sociales
- Affaires scolaires
- Lien intergénérationnel
- Solidarités

**Article 2** : Dans le champ de sa délégation, Mme Guylaine ROBIN assumera les fonctions suivantes :

- Suivi des dossiers d'aide sociale
- Suivi de tout dossier relatif au champ de l'aide sociale (dépendance, vieillesse, handicap, famille, logement...)
- Assurer le lien entre le C.C.A.S, l'EPHAD « La Reynerie » et le Conseil municipal

**Article 3** : - La délégation définie aux articles précédents du présent arrêté comprend la signature par Mme Guylaine ROBIN des pièces et actes suivants :

- Tout courrier relatif aux affaires sociales
- Tout courrier relatif aux affaires scolaires
- Tout courrier relatif aux affaires en lien avec les solidarités

Cette signature devra être précédée de la formule indicative suivante « par délégation du maire »

Article 3 : M. le Maire, le secrétaire général et M. le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté ;

Article 3 : Une ampliation du présent arrêté sera :

- Transmise au représentant de l'Etat dans le département
- Transmise au Comptable public

Fait à Bouin, le 30/03/2026

Le Maire,  
M. Thomas GISBERT de CALLAC

Monsieur Le Maire

- Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes 6, Allée Gloriette 44023 Nantes cedex dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Notifié le : 07.06.2026  
Signature de l'adjoint :

